

OPTIONS PROPOSEES...

L'école de musique propose 4 options selon le profil de chaque adhérent. Elles contiennent plusieurs critères qu'il est demandé de respecter. Le principe est de récompenser, par un tarif moins élevé, les élèves qui s'investiront de manière importante dans les activités de l'école. Plus la participation sera importante, moins le prix sera élevé.

Afin de garantir une efficacité il est impératif de suivre les séances assidument pendant toute l'année.

Option 1 : "Ateliers"

Cette option concerne essentiellement les classes :

- ♪ d'éveil musical s'adressant aux plus petits à partir de la grande section de maternelle
- ♪ de solfège pour les personnes qui ne font pas de pratique instrumentale
- ♪ Aux personnes souhaitant uniquement jouer dans les ateliers de pratique collective à condition d'avoir un niveau leur permettant d'être autonomes.

Conditions générales :

- ♪ Suivre les cours avec assiduité
- ♪ Participer aux bilans et évaluations de fin d'année



Option 2 : "Collective"

Cette option offre un grand nombre d'avantages

(pratique collective, participation aux concerts de la tournée de l'E3M...)

Conditions générales :

- ♪ Suivre les cours de solfège collectifs (1h30/semaine)
- ♪ Suivre les cours instrumentaux collectifs (2 à 3 élèves/ cours)
- ♪ Présenter un bilan (ou évaluation) en fin d'année
- ♪ Participer aux séances de pratique collective pendant les semaines des ateliers
- ♪ Participer aux concerts de la tournée musicale annuelle (8 concerts/an)



PS: Si l'un des critères ne peut être respecté une option "Transitoire» pourra être proposée

Option 3 : "Individuelle"

Cette option comprend un cours instrumental individuel de 30 minutes, le solfège est facultatif. Elle n'offre pas l'accès aux ateliers de pratique collective.

Conditions générales :

- ♪ Suivre les cours instrumentaux selon le programme pédagogique proposé
- ♪ Présenter un bilan (ou évaluation) en fin d'année



Option 4 : "Dilettante"

Cours individuel à la carte sans conditions particulières. Cette option peut correspondre à des personnes ayant déjà pratiqué l'instrument pendant plusieurs années et souhaitant se remettre à niveau. Les cours sont planifiés en fonction des disponibilités du professeur et facturés chaque mois au prorata des cours réservés. Toute absence devra être signalée au plus tard 48 heures avant le cours. Passé ce délai le cours ne sera pas remboursé.